

TE38

BUREAU du 12 septembre 2022

DÉCISION N° 2022-110

**Objet : Achat d'énergies - Composition du groupement de commandes
Electricité 2023 - 2025 - Avenants n° 1 à l'accord-cadre - Lot 1
(AC n° 2023AC12_01A, 2023AC12_01B et 2023AC12_01C)**

Assistaient à la séance : Monsieur le Président, Bertrand LACHAT et Mesdames et Messieurs, Jean-Marc LANFREY, Georges MAGNIN-FIAULT, Maryline SILVESTRE, Frédérique FERRARIS et Bernard JARLAUD, Vice-présidents thématiques, et Messieurs, Raymond CARCEL, Denis DELAGE, Régis GAUTHIER, François GUILLIER, Benjamin GUINOT, Bernard JULLIEN, Patrick KAITANDJIAN, Jean-Michel LEFRANCOIS, Guido MARTOIA, Jean-Marc MICHEL, Emmanuel MONTAGNON, Daniel PAILLOT, Pascal PERRIN, Gilbert POMMET, Jacques RABIET, Patrick ROSSI, Michel SALVI, Christian TOGNARELLI et Michel TOSCAN, membres du Bureau.

Vu la délibération n° 2020-096 du Comité Syndical du 24 septembre 2020 donnant délégation d'attributions au Bureau,

Vu la décision n° 2022-014 du Bureau du 10 janvier 2022 prenant acte de l'adhésion de 72 membres supplémentaires au groupement de commandes d'achat d'énergies pour la fourniture d'électricité,

Vu la décision n° 2022-068 du Bureau du 9 mai 2022 prenant acte de l'adhésion de 2 membres supplémentaires au groupement de commandes d'achat d'énergies pour la fourniture d'électricité,

Lors du bureau du 10 janvier 2022, TE38 a pris acte de l'adhésion de 72 membres supplémentaires au groupement de commandes d'achat d'électricité. Puis, lors du bureau du 9 mai 2022, deux nouvelles adhésions ont été enregistrées : la commune du Grand Lemps et la Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné, portant à 74 le nombre de collectivités qui ont souhaité rejoindre le nouveau groupement porté par TE38 et à 283 le nombre total de membres.

En dernier lieu, il convient d'acter l'adhésion de la commune de BERNIN au groupement de commandes d'achat d'électricité. Cette commune avait correctement suivi la procédure d'adhésion au groupement mais n'avait pas été répertoriée dans les documents de l'achat groupé.

Cela porte à 75 le nombre de collectivités qui ont souhaité rejoindre le nouveau groupement porté par TE38 et à 284 le nombre total de membres du groupement de commandes.

Par ailleurs, l'accord-cadre de fourniture, acheminement d'électricité et services associés ayant été notifié le 1^{er} juin 2022, il convient de répercuter cette adhésion dans les documents du lot 1 de cet accord-cadre (annexe n° 1 au CCAP). Pour ce faire, il est nécessaire d'établir un avenant à chacun des accords-cadres suivants : 2023AC12_01A (EDF), 2023AC12_01B (ENGIE) et 2023AC12_01C (TOTALENERGIES).

Toutes les conditions d'exécution des accords-cadres demeurent inchangées.

Les avenants figurent en annexe à la présente décision.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau, à l'unanimité :

DÉCIDENT

- De prendre acte de l'adhésion de la commune de BERNIN au groupement de commandes d'achat d'énergies pour la fourniture d'électricité, portant le nombre total d'adhésions pour cette fourniture d'énergie à 284 membres ;
- D'autoriser le Président à signer les avenants n°1 aux accords-cadres n° 2023AC12_01A, 2023AC12_01B et 2023AC12_01C de fourniture, acheminement d'électricité et services associés.



Fait et délibéré en séance

Le Président

M. Bertrand LACHAT



Monsieur le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans le délai de 2 mois à compter de sa publication, devant le Tribunal administratif de Grenoble sis 2 place de Verdun à GRENOBLE (38000)